EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

Convoqué le mardi 20 juin 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE REGULARISER UNE CESSION GRATUITE DE TERRAINS, AVENUE DE MIMET PAR LA SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (S.C.C.V.) FONT DE GARACH**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard ..... Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René ..... Absent
BARBE Françoise
TOUAT Didier ..... Procuration
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice ..... Procuration
GAMECHE Samia ..... Procuration
VIRZI Antoine ..... Procuration à compter de la question n° 21
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice ..... Procuration
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine ..... Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène ..... Procuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	26 jusqu'à la question n° 20 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 20 puis 08
Absent à la séance	:	02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) du 21/05/2015, signée avec la commune dans le cadre du permis de construire relatif à la construction de 60 logements collectifs, lequel a été accordé le 6/08/2015, sous le n° 013 041 15K 0011, la S.C.C.V. Font de Garach, dont le siège est à Aix-en-Provence (13100), chez COGEDIM PROVENCE, 9, Bis Place John Rewald - Patio Forbin, s'est engagée à céder gratuitement à la commune l'assiette foncière nécessaire aux aménagements de l'Avenue de Mimet .

Cette cession concerne les parcelles cadastrées section BK n° 232, 233, 234, 239, 240 et 241 lieudit Font de Garach d'une superficie de 867 m² (voir plan ci-joint).

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à régulariser cette cession par acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De régulariser la cession gratuite de terrains par la S.C.C.V. Font de Garach, conformément à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.), signée avec la commune le 21/05/2015 dans le cadre du permis de construire relatif à la construction de 60 logements, accordé le 6/08/2015 sous le n° 013 041 15K0011, laquelle porte sur les parcelles cadastrées section BK n° 232, 233, 234, 239, 240 et 241, situées lieudit Font de Garach, d'une superficie de 867 m² (voir le plan ci-joint), en vue des aménagements de l'Avenue de Mimet.

ARTICLE 2 : Que l'avis du service des Domaines en date du 29/06/2016 demeurera ci-annexé.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne, éventuellement avec le concours de Maître Pascal BONETTO de la S.C.P. Jean-Luc MAITRE, Olivier CAPRA, Xavier COLONNA, Pascal BONETTO, Notaires Associés à Marignane, et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

ARTICLE 4 : Que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

ARTICLE 5 : Que les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 4 JUIL 2017

AFFICHÉE LE : 4 JUIL. 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 4 JUIL. 2017